

<https://unss.ac-caen.fr/unss/>
<https://www.facebook.com/UNSSBasseNormandie>

PROJET SANTE

UNSS Caen



DESCRIPTION SUCCINTE de L'ASSOCIATION et de son FONCTIONNEMENT

L'UNSS, c'est la fédération sportive de l'éducation nationale. Nous avons une mission de service public. L'UNSS a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités physiques et sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves des établissements du second degré.

A ce titre, nous poursuivons les mêmes objectifs d'apprentissage, d'éducation, de citoyenneté, d'égalité des chances mais ce, au travers de notre spécificité, le sport. Par le sport scolaire, nous contribuons :

- à l'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et de l'humanisme
- à l'égalité des chances, à l'intégration, à l'exercice de la solidarité et à la formation à l'éthique sportive.

Nous avons une double finalité éducative et sociale aux travers de la pratique sportive.

Au niveau de sa structuration, l'UNSS est une association loi 1901 organisée de la façon suivante :

- Une direction nationale
- Une direction régionale dans chaque académie
- Une direction départementale dans chaque département
- le découpage des départements en district (regroupement géographique d'établissements scolaires)

En Basse Normandie et dans l'académie de Caen :

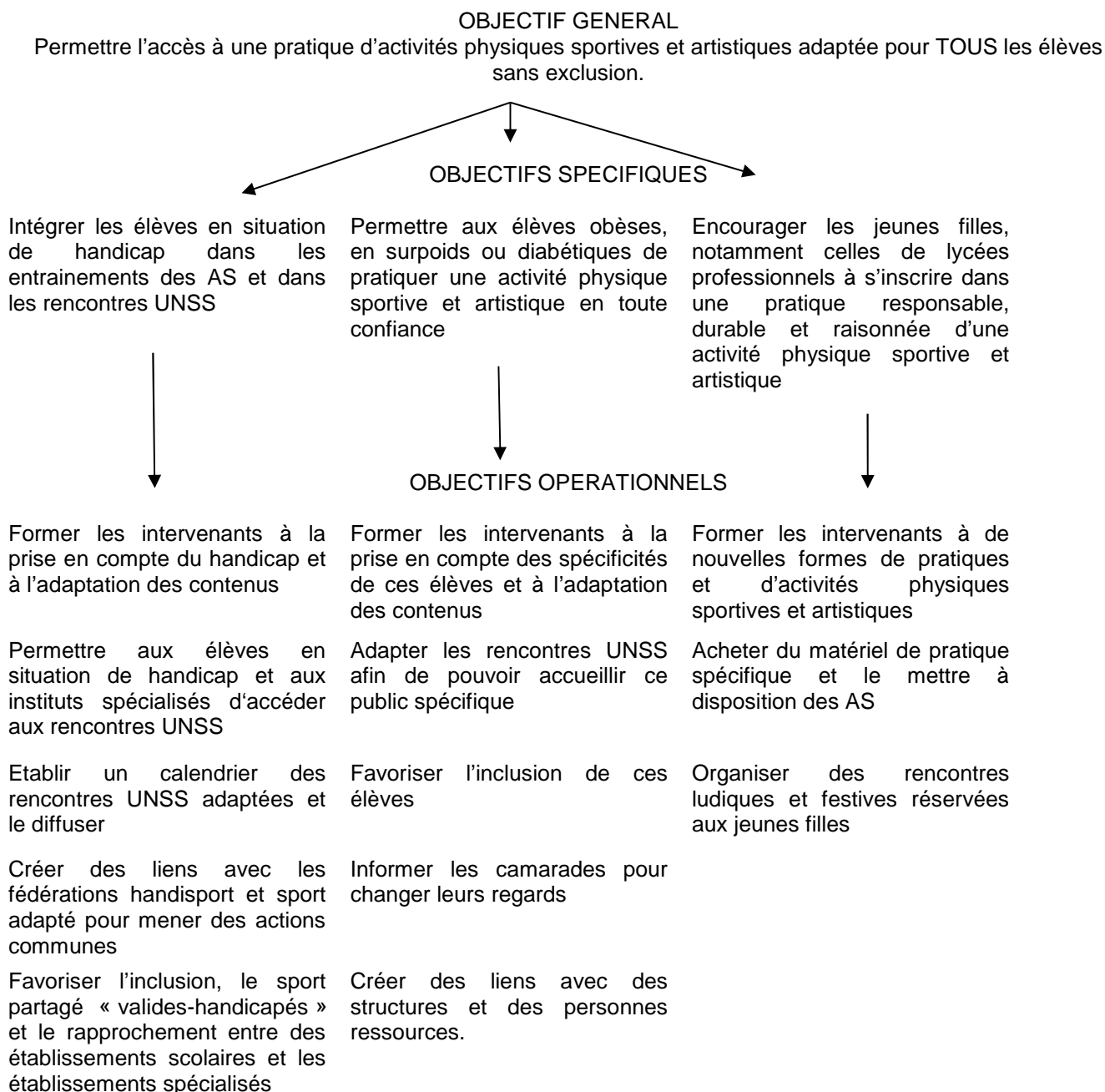
- Le président du conseil d'administration du service régional est Monsieur le Recteur
- 1 service régional avec un directeur et une directrice adjointe
- 3 services départementaux avec 1 directeur par département
- 4 secrétaires sur l'ensemble des 4 services UNSS
- 33 districts UNSS (7 districts lycées et 26 districts collèges)
- 245 établissements scolaires et instituts spécialisés affiliés
- 1 association sportive (AS) par établissement
- 752 animateurs d'AS en contact direct avec les adhérents et sur le terrain tous les jours
- 23432 adhérents
- prix très accessible de l'adhésion : en moyenne 20€ par an
- Une convention Pluriannuelle entre le conseil régional de Basse Normandie et le service régional
- Des conventions avec les ligues et comités sportifs (notamment handisport et sport adapté)
- Directeur régional élu au comité directeur du CROS de Basse Normandie
- Un plan de développement Régional voté à l'unanimité par le conseil d'administration
- 35 mercredis de rencontres sportives sur l'année scolaire
- 40 activités physiques et sportives différentes
- Une filière compétitive et une filière promotionnelle et de découverte
- Organisation de rencontres sportives dans ces deux filières
- Formation des élèves à la citoyenneté : arbitrage, dirigeant, secouriste PSC1 ...
- Formation des animateurs d'AS pour renforcer leurs compétences et connaissances afin de mieux accueillir et encadrer les adhérents
- Des actions spécifiques en direction de publics cibles : filles, élèves en situation de handicap, élèves avec maladies métaboliques, élèves de l'apprentissage
- Plus généralement : éducation par le sport, sport santé bien être

Description de l'action n°1

Présentation de l'action :

Intitulé de l'action : Activités physiques et sportives pour les élèves à besoins spécifiques

Objectifs de l'action :



- A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?
 - **Lutter contre l'exclusion**
 - **Lutter contre la sédentarité et les pratiques à risques**
 - **Augmenter l'estime de soi**
 - **Changer le regard des autres**
 - **Se procurer des émotions aux travers de la pratique sportive et de la rencontre**
 - **S'adapter aux contraintes et règles qui peuvent poser les activités physiques sportives et artistiques**
- Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?
 - **L'association et son conseil d'administration**
 - **Les partenaires de l'association**
 - **Les intervenants sur le terrain via leurs contacts avec les usagers**

Description de l'action (voir également page suivante) :

Le but de cette action est de corriger les inégalités d'accès à la pratique d'activités physiques sportives et artistiques quelles qu'en soient les causes : territoriales, culturelles ou bien liées à la condition physique.

Afin de poursuivre ce but et cet objectif général, il faut pouvoir actionner certains leviers afin de lever les freins qui empêchent les publics ciblés d'accéder à une pratique d'activités physiques sportives et artistiques adaptée.

Les freins que nous avons repéré sont les suivants :

- Manque d'information, de sensibilisation et de formation des personnes intervenants auprès de ces publics.
- Manque d'information auprès de ces publics et de leurs familles des possibilités offertes par notre association.
- Problème d'acceptation de son corps et le cas échéant de son handicap et manque de confiance et d'estime de soi.
- Exclusion du groupe et regards/perceptions des autres
- Manque de mise en relation et de collaboration entre les différentes structures et différents intervenants dans ces domaines.
- Problème des couts de déplacements pour se rendre dans des installations sportives et/ou pour venir assister aux rencontres que nous mettons en place.
- Problème des couts d'achats de matériel spécifique.
- Manque d'adaptation des activités proposées aux différents types de publics ciblés.
- Manque d'intérêt pour la pratique d'activités physiques sportives et artistiques pour les jeunes filles, notamment celles de lycées et lycées professionnels (adolescence et puberté, acceptation de son corps et du regard de l'autre, changement d'établissement par rapport à son collègue d'origine et nouveaux camarades de classe, éloignement par rapport à sa ville d'origine, déplacement des centres d'intérêts, manque de connaissance sur les bienfaits de l'activité physique sportive et artistique à long terme ...)

L'ensemble des actions visent donc à lever l'ensemble de ces freins.

Notre action se déroulera donc en plusieurs temps sur l'année scolaire 2015-2016 :

1. **Avril-Mai 2015** : Information large (par notre site internet, par les réseaux sociaux et par l'envoi de mails) des établissements, instituts spécialisés, des communautés éducatives, des élèves, des familles ... des actions qui seront entreprises au cours de l'année scolaire à venir.
2. **Juin-Juillet 2015** : Appropriation de ce projet et de ces actions dans les établissements, accompagnement des CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) et des équipes pédagogique dans l'élaboration des actions menées au sein des établissements scolaires et instituts spécialisés.
3. **Septembre 2015** : Présentation du projet lors des assemblées générales de rentrées (départementales, districts, d'AS).
4. **Septembre 2015** : Réunions de préparation et de calage des actions menées sur l'année scolaire 2015-2016 avec l'ensemble des partenaires du projet.
5. **Septembre 2015** : Achat de matériel et mise à disposition auprès des établissements
6. **Octobre 2015** : Information, sensibilisation et formation des intervenants sur les différentes thématiques avec l'ensemble des partenaires.
7. **Octobre 2015 – juin 2016** : Mise en place et réalisation des actions (entraînements, inclusion, intégration, rencontres)
8. **Juin 2016** : Bilan de l'année écoulée, adaptations éventuelles et reconduction.

Description de l'action n°1 (suite)

Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple, une mission de l'Etat, une orientation générale, etc.) : PLURI-THEMATIQUE

PNNS : Axe 2 : Développer l'activité physique et sportive et limiter la sédentarité
Mesure 1 : Promouvoir, développer et augmenter le niveau d'activité physique quotidienne pour tous
Mesure 2 : Promouvoir l'activité physique et sportive adaptée chez les populations en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques

Plan obésité : Axe 2 : Mobiliser les partenaires de la prévention, agir sur l'environnement et promouvoir l'activité physique
Mesure 2.2 : Développer l'activité physique et sportive et limiter la sédentarité
Axe 3 : Prendre en compte les situations de vulnérabilité et lutter contre les discriminations
Mesure 3.4 : Lutter contre la stigmatisation des personnes obèses dans la société

Education Nationale, loi de programmation et de refondation de l'école
Section 3 : Education à la santé et à la citoyenneté

Ministère des sports, CNDS : Objectif 1 : réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
Objectif 2 : promouvoir le sport santé pour contribuer à la politique de santé publique et au développement des pratiques sportives

Plan régional sport santé bien être : Objectif spécifique a : Promouvoir et développer la pratique des APS pour les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles
Objectif spécifique d : Renforcer l'offre de pratique de loisir pour les personnes en situation de handicap et intégrer les APS dans les projets d'établissements
Objectif spécifique e : Renforcer la prise en compte de la promotion de l'activité physique et sportive comme facteur de santé
Objectif spécifique f : développer les dispositifs de collaboration des acteurs régionaux

Rectorat de l'académie de Caen, projet académique :
Axe 1 : Construire des parcours diversifiés pour conduire chaque élève à la réussite
Axe 2 : Accompagner l'élève vers l'autonomie et l'exercice actif et responsable de la citoyenneté
Axe 3 : Renforcer les compétences des personnels et intervenants.

DRJSCS, CNDS priorités régionales : 1 : Développer le sport comme facteur de santé
2 : Corriger les inégalités d'accès à la pratique quelles qu'en soient les causes
3 : fond sport et handicap

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

L'ensemble des jeunes filles des établissements scolaires du secondaire de l'académie de Caen, quel que soit leurs provenances, leurs origines, leurs situations sociales ou scolaires.

L'ensemble des élèves en situation de handicap qui sont en âges d'être dans le secondaire et ce, qu'ils proviennent de l'éducation nationale ou d'établissements spécialisés (MDPH).

L'ensemble des élèves ayant une maladie chronique métabolique des établissements scolaires du secondaire de l'académie de Caen, quel que soit leurs provenances, leurs origines, leurs situations sociales ou scolaires.

Potentiellement 320 établissements scolaires, CFA et établissements spécialisés où sont scolarisés ces élèves.

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels :

Achat de matériel pour la pratique d'activités physiques sportives et artistiques
Utilisation de salles de réunions et d'amphithéâtres pour les formations des intervenants
Utilisation des installations sportives des collectivités locales et territoriales
Mutualisation du matériel avec les ligues handisport et sport adapté

Moyens en personnel :

Les salariés et bénévoles des structures partenaires citées ci-dessous.
Nous attendons le comité de pilotage prévu au mois d'avril afin de connaître le niveau d'implication de chacun.
Pour le moment, nous ne pouvons pas répondre précisément à cette question des moyens humains.
Le comité de pilotage est prévu le 9 avril 2015.

Partenaires associés à la réalisation de l'action :

Rectorat de l'académie de Caen (médecin conseil et observatoire des pratiques en EPS)
CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) des établissements
DRJSCS
Ligue handisport
Ligue sport adapté
CROS de Basse Normandie
ERET
CRMS
UFR STAPS
MGEN

**Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, etc.).
Préciser le nom du territoire concerné(s) :**

Pilotage et accompagnement régional de l'UNSS sur le territoire de la Basse Normandie.
Service régional UNSS en tête de réseau et mutualisateur des moyens et des actions.

Date de mise en œuvre prévue (début) :

Fonctionnement en année scolaire pour correspondre au calendrier des bénéficiaires de l'action
Septembre 2015

Durée prévue (précisez le nombre de mois ou d'années) :

1 année pour cette première année du projet : expérimentations et tests des procédures et des actions
Vocation à être prolongée dans le temps et à être élargie sur le territoire Bas Normand (les élèves en situations de handicap, ayant des problèmes métaboliques et les filles éloignées de la pratique physique et sportive seront toujours présents et auront toujours besoin qu'on se préoccupe d'eux).

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :

QUANTITATIF :

- Le nombre d'établissements qui s'inscrivent dans le projet
- Le nombre de formations et le nombre de personnes présentes
- Le nombre d'élèves ciblés présents régulièrement aux entraînements et actions des associations sportives et le nombre de jours de présence sur l'année scolaire
- Le nombre de rencontres mises en place sur les différentes thématiques
- Le nombre d'élèves présents lors des rencontres

Pour tous ces indicateurs, c'est une comptabilisation qui sera effectuée.

QUALITATIF :

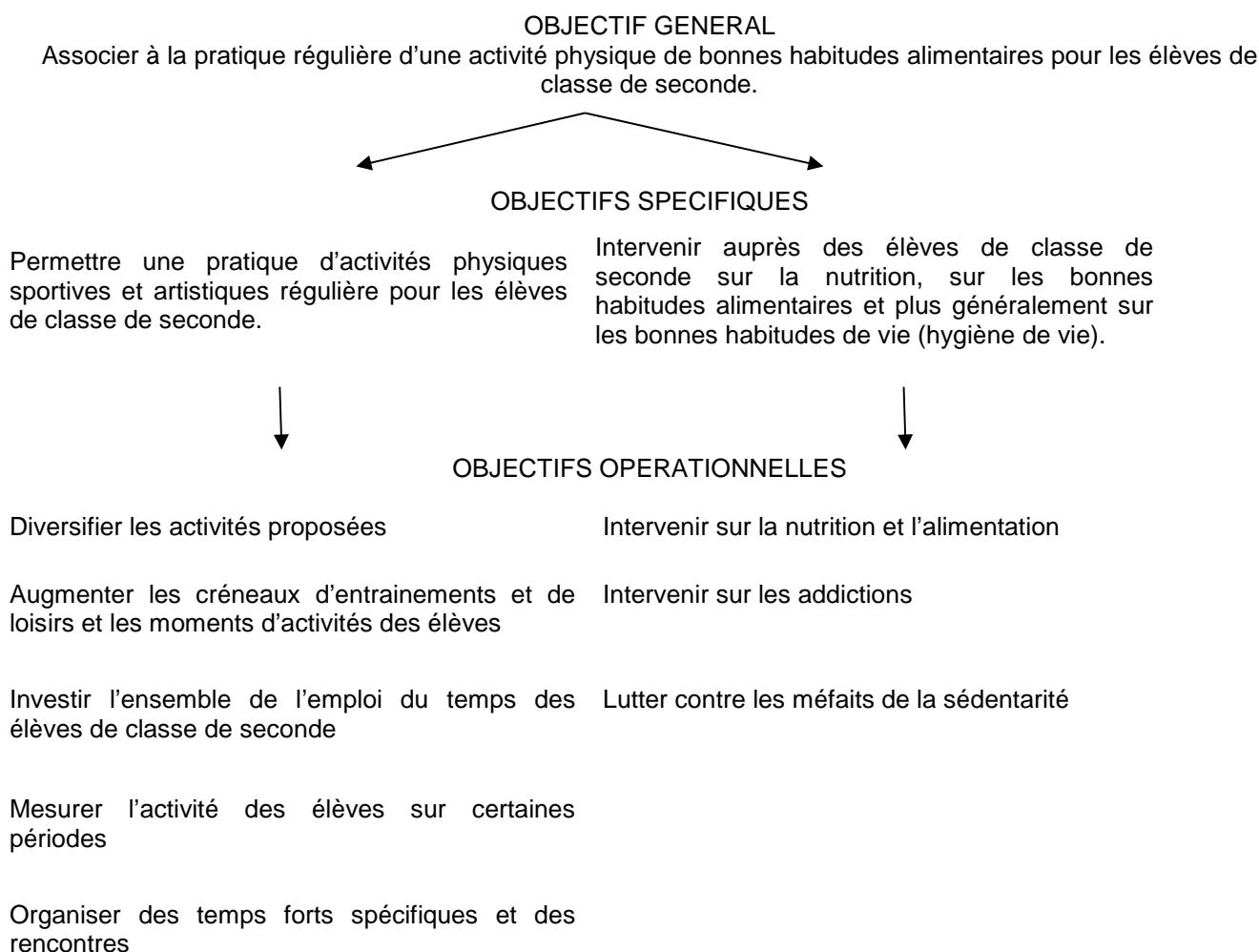
- Ressenti, bien être et estime des élèves ciblés : questionnaire et comparaison avant/après
- Qualité des rencontres : questionnaire de satisfaction
- Qualité des formations : questionnaire de satisfaction
- Bilan des établissements qui se sont inscrits dans le projet : analyse de bilan

Description de l'action n°2

Présentation de l'action :

Intitulé de l'action : Pas une seconde à perdre (challenge de la classe de 2^{nde} la plus active)

Objectifs de l'action :



- A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?
 - **Lutter contre la sédentarité et les pratiques à risques**
 - **Faire acquérir de bonnes habitudes de vie (physique, alimentaire, hygiène)**
 - **Augmenter l'estime de soi**
 - **Se procurer des émotions aux travers de la pratique sportive et de la rencontre**
 - **S'adapter aux contraintes et règles qui peuvent poser les activités physiques sportives et artistiques**

- Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?
 - **L'association et son conseil d'administration**
 - **Les partenaires de l'association**
 - **Les intervenants sur le terrain via leurs contacts avec les usagers**

Description de l'action (voir également page suivante) :

Le but de cette action est de lutter contre la sédentarité et de faire acquérir de bonnes habitudes de vie afin de gérer au mieux sa vie présente et future.

Au cours des entretiens et des échanges que j'ai pu avoir avec les différents partenaires, il s'est avéré que beaucoup d'actions et d'interventions sur la nutrition, sur les habitudes alimentaires et sur l'hygiène de vie sont effectuées en classe de primaire ou au collège et presque plus rien au lycée.

D'autre part, la pratique d'activités physiques sportives et artistiques chute fortement vers l'âge de 16 ans (catégorie cadet-te-s, soit l'entrée au lycée).

Enfin, l'entrée au lycée, en classe de seconde, est un cap important dans la vie et dans la scolarité des élèves :

- Etablissement plus grand et plus important
- Eloignement du lieu de vie familial
- Internat pour certains élèves
- Plus grande pression pour les résultats scolaires due aux classes à examens à venir
- Rapprochement des grandes agglomérations et de leurs sollicitations
- Plus grande liberté pour manger le midi (pas forcément au self du lycée, mais dans les fast-foods ou les sandwicheries)
- Plus d'autonomie et de liberté pour l'élève (mois d'accompagnement et de suivi)
- Nouvelles connaissances, amis et rencontres
- Développement des pratiques à risque et des « expériences » nouvelles

Tous ces éléments combinés amènent à une plus grande sédentarité et à la dégradation de l'hygiène de vie.

L'ensemble des actions visent donc à améliorer d'une part l'activité physique des élèves de classe de seconde et d'autre part à leur faire acquérir ou comprendre les enjeux d'une bonne hygiène de vie sur l'ensemble de leurs activités présentes mais également futures.

Amélioration de l'activité physique :

- Augmentation des créneaux de pratiques et d'entraînements
- Préparation aux différentes rencontres et aux différentes activités proposées
- Challenge de la classe de seconde la plus sportive : 8 à 10 rencontres régionales dans l'année scolaire autour de 8 à 10 activités physiques sportives et artistiques différentes
- Ponctuation de l'année scolaire pour des journées et/ou des semaines de l'activité (au sens large) : équipement des établissements participants de podomètres afin de mesurer le nombre de pas faits par les élèves et ainsi les inciter à l'activité plutôt qu'à la sédentarité et à la facilité

Hygiène de vie :

- Intervention sur la nutrition et l'alimentation
- Intervention sur les pratiques à risque
- Intervention sur le rôle et les bienfaits de l'activité physique sur sa vie présente et future

Notre action se déroulera donc en plusieurs temps sur l'année scolaire 2015-2016 :

1. **Avril-Mai 2015** : Information large (par notre site internet, par les réseaux sociaux et par l'envoi de mails) des lycées, CFA, des communautés éducatives, des élèves, des familles ... des actions qui seront entreprises au cours de l'année scolaire à venir.
2. **Juin-Juillet 2015** : Appropriation de ce projet et de ces actions dans les établissements, accompagnement des CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) et des équipes pédagogique dans l'élaboration des actions menées au sein des établissements scolaires et instituts spécialisés.
3. **Septembre 2015** : Présentation du projet lors des assemblées générales de rentrées (départementales, districts, d'AS).
4. **Septembre 2015** : Achat de matériel et mise à disposition auprès des établissements
5. **Septembre 2015** : Réunions de préparation et de calage des actions menées sur l'année scolaire 2015-2016 avec l'ensemble des partenaires du projet.
6. **Octobre 2015** : Information, sensibilisation et formation des intervenants sur les différentes thématiques avec l'ensemble des partenaires.
7. **Octobre 2015 – juin 2016** : Mise en place et réalisation des actions (entraînements, interventions, formations, rencontres)
8. **Juin 2016** : Bilan de l'année écoulée, adaptations éventuelles et reconduction.

Description de l'action n°2 (suite)

Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple, une mission de l'Etat, une orientation générale, etc.) : **PLURI-THEMATIQUE**

PNNS : Axe 2 : Développer l'activité physique et sportive et limiter la sédentarité
Mesure 1 : Promouvoir, développer et augmenter le niveau d'activité physique quotidienne pour tous

INPES : projet ICAPS : Associée à de bonnes habitudes alimentaires, la pratique régulière d'une activité physique est un déterminant essentiel de l'état de santé des individus. La pratique régulière d'une activité physique pendant l'adolescence présente un intérêt qui dépasse ses effets immédiats sur la santé, pour deux raisons 1- lorsqu'elle est pratiquée avec plaisir, elle prédit le niveau de pratique d'activité physique à l'âge adulte 2- nombre de ses bienfaits se prolongent jusqu'à l'âge adulte indépendamment du degré d'activité de ce dernier.

Education Nationale, loi de programmation et de refondation de l'école
Section 3 : Education à la santé et à la citoyenneté

Ministère des sports, CNDS : Objectif 2 : promouvoir le sport santé pour contribuer à la politique de santé publique et au développement des pratiques sportives

Plan régional sport santé bien être : Objectif spécifique e : Renforcer la prise en compte de la promotion de l'activité physique et sportive comme facteur de santé
Objectif spécifique f : développer les dispositifs de collaboration des acteurs régionaux

Rectorat de l'académie de Caen, projet académique :
Axe 1 : Construire des parcours diversifiés pour conduire chaque élève à la réussite
Axe 2 : Accompagner l'élève vers l'autonomie et l'exercice actif et responsable de la citoyenneté

DRJSCS, CNDS priorités régionales : 1 : Développer le sport comme facteur de santé
2 : Corriger les inégalités d'accès à la pratique quelles qu'en soient les causes

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

L'ensemble des élèves, filles ou garçons, de classe de seconde de l'académie de Caen que ceux-ci viennent d'un lycée général et technologique, d'un lycée professionnel ou d'un CFA (élèves de l'âge de la classe de seconde soit CAP-BEP).

Peu importe la provenance de ces élèves (rurale, urbain, zone sensible), la condition sociale ou physique, les résultats scolaires

Potentiellement 151 lycées, lycées pro et CFA.

Moyens mis en œuvre :**Moyens matériels :**

Utilisation de salles de réunions et d'amphithéâtres pour les informations dispensées aux bénéficiaires
Utilisation des installations sportives des collectivités locales et territoriales
Utilisation des installations et locaux des lycées et CFA
Achat de matériel spécifique à la réalisation de cette action

Moyens en personnel :

Les salariés et bénévoles des structures partenaires citées ci-dessous.
Nous attendons le comité de pilotage prévu au mois d'avril afin de connaître le niveau d'implication de chacun.
Pour le moment, nous ne pouvons pas répondre précisément à cette question des moyens humains.
Le comité de pilotage est prévu le 9 avril 2015.

Partenaires associés à la réalisation de l'action :

Rectorat de l'académie de Caen (médecin conseil et observatoire des pratiques en EPS)
CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) des établissements
DRJSCS
DRAAF
CROS de Basse Normandie
CRMS
UFR STAPS
Mutualité Française
MGEN

**Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, etc.).
Préciser le nom du territoire concerné(s) :**

Pilotage et accompagnement régional de l'UNSS sur le territoire de la Basse Normandie.
Service régional UNSS en tête de réseau et mutualisateur des moyens et des actions.

Date de mise en œuvre prévue (début) :

Fonctionnement en année scolaire pour correspondre au calendrier des bénéficiaires de l'action
Septembre 2015

Durée prévue (précisez le nombre de mois ou d'années) :

1 année pour cette première année du projet : expérimentations et tests des procédures et des actions
Vocation à être prolongée dans le temps et à être élargie sur le territoire Bas Normand (les élèves arrivent continuellement en classe de seconde et auront toujours besoin qu'on se préoccupe d'eux).

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :

QUANTITATIF :

- Le nombre d'établissements qui s'inscrivent dans le projet
- Le nombre de formations et le nombre de personnes présentes
- Le nombre d'élèves ciblés présents régulièrement aux entraînements et actions des associations sportives et le nombre de jours de présence sur l'année scolaire
- Le nombre de rencontres mises en place sur cette thématique
- Le nombre d'intervention dans les établissements sur cette thématique
- Le nombre d'élèves présents lors des rencontres

Pour tous ces indicateurs, c'est une comptabilisation qui sera effectuée.

QUALITATIF :

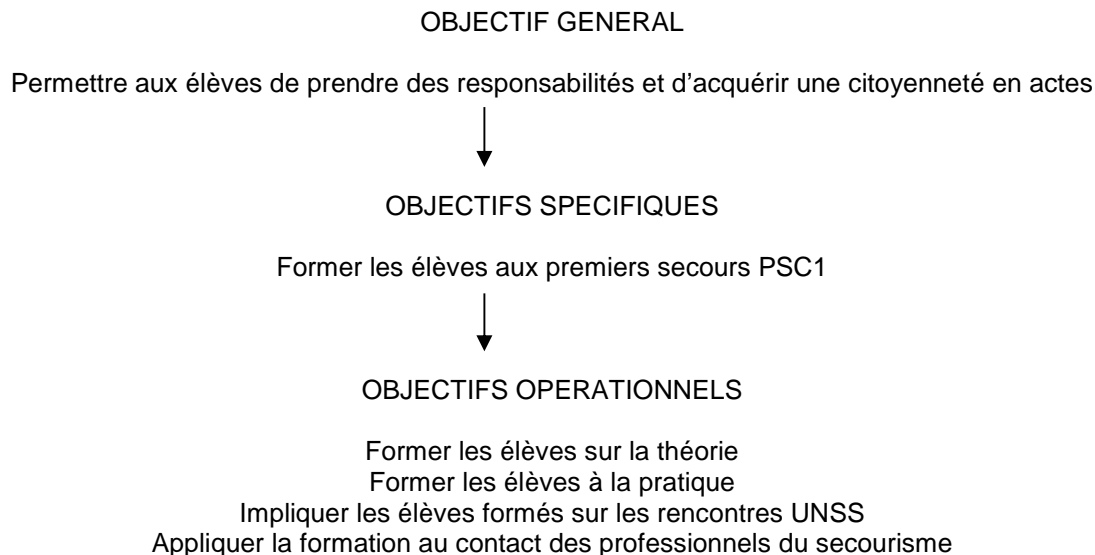
- Ressenti, bien être et estime des élèves ciblés : questionnaire et comparaison avant/après
- Qualité des rencontres : questionnaire de satisfaction
- Qualité des formations : questionnaire de satisfaction
- Bilan des établissements qui se sont inscrits dans le projet : analyse de bilan

Description de l'action n°3

Présentation de l'action :

Intitulé de l'action : Formation PSC1 des élèves du second degré

Objectifs de l'action :



- **A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

Santé publique : permettre à tous et à chacun de pouvoir intervenir dans des situations médicales compliquées

Sociale : permettre la prise de responsabilité et la citoyenneté en acte

- **Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?**

La société dans son ensemble

Les intervenants auprès des élèves

Les organisateurs de rencontres UNSS

Description de l'action (voir également page suivante) :

Organisation de plusieurs sessions de formations de PSC1 sur l'année scolaire :

- Chaque session fait 1 jour ½
- 1 formateur pour 10 élèves
- Possibilités de plusieurs formateurs sur une même session
- Possibilités de plusieurs sessions dans la même année scolaire

Implication concrète des élèves formés et validés lors des rencontres UNSS :

- Application de la formation théorique sur le terrain
- Encadrement par des professionnels du secourisme
- Investissement lors des rencontres UNSS et lors de nos grands événements

Description de l'action n°3 (suite)

Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple, une mission de l'Etat, une orientation générale, etc.) : CPS

Education nationale :

Programmes EPS :

- L'Éducation Physique et Sportive (EPS), à tous les niveaux de la scolarité, vise la réussite de tous les élèves et contribue, avec les autres disciplines, à l'instruction, la formation et l'éducation de chacun. Elle participe à l'acquisition et à la maîtrise du socle commun et permet de faire partager aux élèves les valeurs de la République.
- Par la pratique scolaire d'activités physiques sportives et artistiques (APSA), l'enseignement de l'EPS garantit à tous les élèves une culture commune. L'école, le collège et le lycée, aident donc à l'appropriation d'une culture physique, sportive et artistique de façon critique, responsable, lucide et citoyenne.

Mobilisation de l'école pour les valeurs de la république :

- Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen
- Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement

Rectorat de l'académie de Caen :

- Accompagner l'élève vers l'autonomie et l'exercice actif et responsable de la citoyenneté

Plus généralement :

- Citoyenneté et prise de responsabilité des élèves
- Participation à la vie sociale et à l'intérêt général
- Aider son prochain

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

Tous les élèves de second degré, quel que soit leurs provenances, leurs origines, leurs situations sociales ou scolaires.

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels :

Salles pour les formations
Kit de formation de secourisme
Restauration et éventuellement hébergement

Moyens en personnel :

Les formateurs : 1 pour 10 élèves

Partenaires associés à la réalisation de l'action :

Education nationale et rectorat de l'académie de Caen : enseignants moniteurs/formateurs PSC1

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, etc.). Préciser le nom du territoire concerné(s) :

Pilotage et accompagnement régional de l'UNSS sur le territoire de la Basse Normandie.
Service régional UNSS en tête de réseau et mutualisateur des moyens et des actions.

Date de mise en œuvre prévue (début) :

Début de l'année scolaire 2015-2016, soit septembre 2015

Durée prévue (précisez le nombre de mois ou d'années) :

1 année pour cette première année du projet

Vocation à être prolongée dans le temps et à être élargie sur le territoire Bas Normand (les élèves arrivent continuellement dans le secondaire)

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :

QUANTITATIF :

- Le nombre de formations et le nombre d'élèves présents
- Le nombre d'élèves validés
- Le nombre d'élèves secouristes présents sur les rencontres UNSS

QUALITATIF :

- Qualité des formations : questionnaire de satisfaction
- Qualité de la participation des élèves sur les postes de secours tenus par des professionnels